

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

#### Séance du 04 mars 2024

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 27/02/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET Céline (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 27/02/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. COSQUER Cyril), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. COSQUER Cyril (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZE Emile), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. PAULIN Samuel.

Absents : M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME VERGNES Brigitte.

#### **N° DEL2024-03 : Avis sur le projet de modification n°4 du PLUi du Grand Albigeois.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification n°4 du PLUi du grand Albigeois.

Cette procédure de modification n°4 du PLUi est réalisée en application des articles L. 153-36, L. 153-41 et L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification poursuit les objectifs suivants :

- Évolution de zonage : il s'agit de mieux contextualiser le zonage au regard des projets portés et parfois réalisés. À cet effet, deux ouvertures à l'urbanisation sont envisagées sur les communes du Séquestre et de Cambon d'Albi. Des ajustements de zones sont également envisagés pour permettre la mise en œuvre de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ou pour répondre à des besoins localisés ;
- Modification du règlement : il s'agit principalement de mettre en œuvre des règles nouvelles autour des questions liées à l'habitat et au logement notamment sur la commune de Lescure-d'Albigeois ;
- Modification du règlement graphique : il s'agit de procéder à des ajustements pour redimensionner ou pour créer des emplacements réservés, ou pour localiser des changements de destinations en zone agricole. De nouvelles protections des espaces verts seront également proposées en zone urbaine.

- Modification d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : les réflexions sur les projets ont mis en avant des besoins d'ajustement d'OAP actuelles, notamment pour renforcer les densités sur certaines d'entre elles ou pour faire évoluer le parti d'aménager. Des créations d'OAP sont également proposées pour mettre en cohérence les évolutions de zonage avec les projets.

Les modifications apportées au PLUI s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du Plan Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territoriale.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36, L.153-41 et L.153-45 ;
- **Vu** la délibération n°2022\_028 du 8 février 2022 justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de deux zones AUF sur la commune du Séquestre ;
- **Vu** la délibération n°2022\_056 du 12 avril 2022 justifiant de l'ouverture à l'urbanisation partielle d'une zone à urbanisée fermée sur la commune de Cambon d'Albi ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du Grand Albigeois du 21 mars 2023 ;
- **Vu** le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Grand Albigeois ;
- **Considérant** que l'avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification du PLUi doit être joint au dossier d'enquête publique ;
- **Considérant** qu'il est prévu d'organiser cette enquête publique en avril 2024 ;

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de **DONNER** un avis favorable sur le projet de modification n°4 du PLUi du grand Albigeois.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance**



**Brigitte VERGNES**

**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

